



Pourquoi ?

Un changement de méthode pour mieux consommer !

La municipalité poursuit la mise en œuvre de la Loi EGALIM* (Loi Alimentation, comprenant entre autres, une obligation de mettre en œuvre une démarche pour lutter contre le gaspillage alimentaire).

L'inscription de vos enfants pour le service de restauration scolaire est une première étape qui permet une meilleure anticipation de la fabrication de repas. Cette démarche permet d'améliorer l'organisation et la gestion de la restauration scolaire, et ainsi améliorer le service rendu aux familles. Le nombre de repas produits est en adéquation avec ceux consommés. Les économies réalisées pourront être investies dans des matières premières plus qualitatives (part du bio plus importante, davantage de produits locaux...). D'autres mesures permettant de réduire le gaspillage alimentaire seront également déployées.

Ensemble, à Betton, contribuons à gaspiller moins et à manger mieux !

Où ?

L'inscription s'effectue sur le portail familles via l'espace citoyens. www.espace-citoyens.net/betton

Quand ?

L'inscription sera demandée pour **un trimestre entier**. 3 périodes seront donc prévues :

1	2	3
Du 12 juillet au 18 août pour début septembre aux vacances de Noël	Du 22 novembre au 13 décembre pour le retour des vacances de Noël aux vacances de printemps	Du 14 mars au 22 avril pour le retour des vacances de printemps à l'été

Comment réserver ?

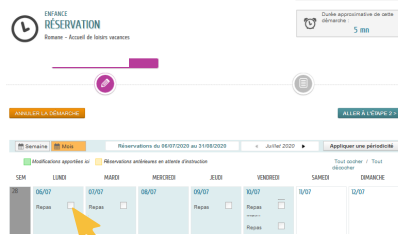
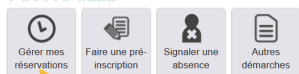
1 Connexion

En ligne à partir de votre espace citoyens
<https://www.espace-citoyens.net/betton>



2 Inscriptions

MA FAMILLE



Inscrire votre enfant **un mois avant le début de chaque période** pour que les demandes puissent être traitées et les commandes passées.

Vous aurez la possibilité de **modifier votre inscription 10 jours avant la date du repas**, sans facturation.

A compter de cette date, les repas seront facturés, même s'ils ne sont pas consommés, sauf en cas de maladie avec justificatif médical fourni par vos soins.

3 Commentaires

Vous devrez indiquer les régimes alimentaires suivis par votre enfant (sans porc, sans viande), les allergies connues et joindre un certificat médical le cas échéant.



4 Validation

Cliquez sur «Etape 2» puis sur «Valider» après avoir vérifié votre récapitulatif.

Pour chaque année scolaire Documents à fournir OBLIGATOIREMENT:

- document attestant un régime alimentaire et/ou soin médical spécifique,
- attestation de quotient familial.



Le Pôle Vie de la cité reste disponible pour tout renseignement complémentaire
au 02 99 55 79 64 ou via periscolaire@betton.fr